

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 14 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DVD 222 Convention de partenariat avec la société STAR APIC relative au projet de recherche TERRA MOBILITA 2.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la société STAR APIC une convention de partenariat relative au projet de recherche TERRA MOBILITA 2 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec la société STAR APIC une convention relative au projet de recherche TERRA MOBILITA 2, dont le texte est joint à la présente délibération.